



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil municipal de Saint-Chrysostome a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le règlement suivant : RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de la Municipalité sis au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 8<sup>e</sup> jour de février 2022.

Manuel Bouthillette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité le 8<sup>e</sup> jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Manuel Bouthillette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage  
Saint-Chrysostome (Québec) J0S 1R0  
Tél. : 450-826-3911